

ROTARY CLUB DE PARIS CHAMPS ELYSÉES

L'ORDRE DE LA LIBÉRATION

Philippe RADAL

22 Janvier 2019

Evoquer l'Ordre de la Libération renvoie inévitablement aux heures tragiques que notre Pays a connues en mai-juin 1940.

A l'issue d'une guerre de positions, les forces Allemandes vont envahir notre Pays à l'appui d'une stratégie offensive, renforcée par une force mécanique blindée et aérienne très puissante et particulièrement mobile.

Nos lignes sont enfoncées, malgré une résistance qui se traduit par 100 000 morts en cinq semaines.

Le Président du Conseil, Paul Reynaud, nomme alors le 5 juin 1940 Sous-Secrétaire d'Etat à la Défense Nationale un tout récent Général de Brigade, Charles de Gaulle (promu à ce grade le 1^{er} juin) alors qu'il avait démis de ses fonctions de Généralissime dès la mi-mai le Général Gamelin pour le remplacer par le Général Weygand.

Paul Reynaud connaît Charles de Gaulle depuis les années 30 : ce dernier a en effet multiplié les actions de lobbying auprès des responsables politiques pour promouvoir l'usage massif des chars.

Plus généralement, il a œuvré en faveur d'une stratégie de mouvement, à l'encontre des thèses des chefs militaires d'alors, largement inspirées de la Première Guerre Mondiale.

Le Général de Gaulle ne va rester au Gouvernement que 11 jours.

Mais il va y déployer une activité sans répit en faveur de la poursuite de la guerre, rencontrant trois fois Winston Churchill, et évoquant même avec ce dernier la création d'une nation franco-britannique, unifiée pour continuer le combat, et éviter que la France ne capitule seule, en violation des engagements bilatéraux antérieurs.

Mais le 16 juin, Paul Reynaud présente la démission de son Gouvernement.

De Gaulle sait que le Maréchal Pétain va demander l'armistice, et le 17 juin, de manière tout à fait clandestine, il quitte la France accompagné de son seul aide de camp, le Lieutenant Geoffroy de Courcel.

Pour ce faire, il bénéficie de l'avion du General Spears, conseiller militaire de Winston Churchill, qui est resté jusqu'au bout en France pour convaincre les Français de poursuivre le combat.

Le même jour, le Maréchal Pétain va annoncer aux Français qu'il a demandé l'armistice aux Allemands :

« Je fais don de ma personne à la France...C'est le cœur serré que je vous dis aujourd'hui qu'il faut cesser le combat. Je me suis adressé cette nuit à l'adversaire pour lui demander s'il est prêt à rechercher avec nous, entre soldats, après la lutte et dans l'honneur, les moyens de mettre un terme au combat ».

L'appel du Général de Gaulle le lendemain et les jours qui suivent bénéficiera d'une moindre audience, si ce n'est auprès des habitants d'une héroïque île bretonne qui sera au cœur de l'intervention de Vladimir.

Et le General de Gaulle se retrouvera bien seul en cet été 40 à Londres.

Lisons pour nous en convaincre ses Mémoires de Guerre :

« Quant à moi qui prétendais gravir une pareille pente, je n'étais rien au départ.

A mes côtés, pas l'ombre d'une force ni d'une organisation.

En France, aucun répondant et aucune notoriété. A l'étranger, ni crédit ni justification.

Mais ce dénuement même me traçait ma ligne de conduite ».

De surcroît, le bombardement de la Flotte Française d'Afrique du Nord à Mers El Kebir par la marine Anglaise le 3 juillet 1940 et la saisie simultanée des bâtiments Français mouillant en Grande Bretagne portent un véritable coup d'arrêt aux ralliements à la France Libre.

Tout au plus Winston Churchill a-t-il reconnu le Général de Gaulle comme le chef des Français Libres, première légitimité qui va être renforcée par le ralliement à la fin du mois d'août de la quasi-totalité de l'Afrique Equatoriale Française et du Cameroun, ce qui confère une assise territoriale aux Gaullistes.

Mais l'échec du débarquement à Dakar en septembre 1940, qui visait à rallier l'Afrique Occidentale Française, constitue un grave revers pour le Général, sachant que pour la première fois depuis 1871, des soldats Français ont tiré sur d'autres soldats Français.

C'est dans cet environnement extrêmement hostile que le Général imagine la création d'une nouvelle distinction.

Il veut en effet distinguer ceux qui l'accompagnent dans cette épopée aux débuts extrêmement difficiles, et qui suggère l'exil, l'abandon des familles et des proches, le renoncement à des carrières, bref l'aventure la plus totale et la plus inconsidérée...

Et dès octobre 1940 à Douala, le Général déclare au Capitaine de Vaisseau Thierry d'Argenlieu : « Notre entreprise est hérissée de difficultés. Les Français seront lents à nous rallier. Le risque leur fait peur. Ils ont besoin d'être encouragés et stimulés... Je suis décidé à créer un insigne nouveau face à l'imprévisible conjoncture. Il récompensera ceux des nôtres qui se seront signalés dans cette haute et âpre campagne pour la Libération de la France ».

Ne disposant pas de la Légion d'Honneur, dont la Grande Chancellerie est bien évidemment restée en France, émerge alors l'idée de la création de l'Ordre de la Libération, directement inspiré des Ordres de chevalerie de la monarchie d'ancien régime.

Elle est l'expression d'un acte régalien de Chef d'Etat face à la légitimité du Maréchal Pétain.

L'admission dans l'Ordre est destinée « à récompenser les personnes ou les collectivités militaires et civiles qui se seront signalées dans l'œuvre de libération de la France ou de son Empire ».

Ses titulaires s'appelleront les « Croisés de la Libération », intitulé qui figure dans le texte original de l'Ordonnance n°7 qui crée l'Ordre de la Libération, signée le 16 novembre 1940 à Brazzaville.

En fait, l'intitulé de « Compagnon » va rapidement se substituer à celui de « Croisé », René Cassin, futur Prix Nobel de la Paix, convainquant le Général que cette dénomination, moins emphatique et désuète, évoque beaucoup mieux l'unité et la cohésion du Groupe.

Une cohésion que renforce le principe égalitaire de l'Ordre, qui ne comprend qu'un seul grade, et un insigne unique, la Croix de la Libération.

Définie dans ses fondamentaux par le Général en personne, elle sera réalisée par la succursale londonienne de Cartier.

Voici cette décoration : un écu de bronze poli et rectangulaire, portant un glaive en pal, surchargé de la Croix de Lorraine, emblème de la France Libre.

La devise de l'Ordre figure au revers de l'insigne : » Patriam servandi, victoriam tullit ». (« En servant la Patrie, il a remporté la victoire »).

5

Son ruban affiche le noir du deuil de la France, et le vert de l'espérance de la victoire future.

Le protocole de la remise de la décoration a été minutieusement prévu par le Général : elle est précédée par la formule : « Nous vous reconnaissons comme notre Compagnon pour la Libération de la France, dans l'Honneur et par la Victoire ».

L'Ordre, qui protocolairement parlant va devenir et rester le deuxième Ordre national derrière la Légion d'Honneur, va prendre réalité le 29 janvier 1941 avec la première promotion de cinq Compagnons, qui formeront le premier Conseil de l'Ordre.

Furent désignés l'Amiral Thierry d'Argenlieu, premier Chancelier de l'Ordre, qui le restera jusqu'en 1958, Félix Eboué, Gouverneur Général de l'Afrique Equatoriale Française, et principal artisan du ralliement au Tchad, le Lieutenant d'Harcourt, grand mutilé de 1940, Edmond Popieul, Officier de marine, et Henry Bouquillart, adjudant des Forces Aériennes Françaises Libres (soit deux marins sur cinq récipiendaires...).

L'Ordre se veut représentatif des diverses composantes de la France Libre, sans distinction de classe ni d'origine.

Cette décoration ne va être décernée que jusqu'en janvier 1946, date du départ du pouvoir du Général de Gaulle, et donc date de forclusion de l'Ordre.

Le Général attachera jusqu'à cette date un soin tout particulier à la sélection des récipiendaires.

Ainsi, une note manuscrite du 5 décembre 1945 stipule :

« On me propose des candidats qui, bien que très dignes et vaillants combattants, ne répondent pas aux conditions tout à fait exceptionnelles qui justifient l'accès dans l'Ordre ».

C'est pourquoi seules 1036 personnes physiques, 18 unités combattantes et 5 Communes se sont vues attribuer cette décoration entre janvier 1941 et janvier 1946.

Encore convient-il de préciser que parmi les 1036 membres physiques, 271 reçurent cette distinction à titre posthume, et que 65 autres Compagnons décorés de leur vivant furent tués avant le 8 mai 1945.

Ainsi seuls 700 Compagnons étaient dénombrés à la date de forclusion de l'Ordre.

Il est intéressant de relever que 92% des Compagnons se sont engagés avant l'année 1942 et que 75% furent des résistants de 1940.

Seules 6 femmes rejoignirent cette prestigieuse cohorte, dont 4 à titre posthume.

Enfin, et pour être totalement précis, l'Ordre compta en fait 1038 et non 1036 Compagnons, car le Général de Gaulle revenu au pouvoir rouvrit l'Ordre pour y accueillir Winston Churchill en 1958 et, en 1960, le conférer à titre posthume au Roi Georges VI.

Bien sûr, nombre de personnages connus figurent parmi les Compagnons, des chefs d'Etat comme le Roi du Maroc, Mohammed V, des Maréchaux comme Leclerc, de Lattre ou Koenig (mais pas le Maréchal Juin qui ne rallia que tardivement la France Combattante), des Prix Nobel, comme René Cassin ou François Jacob, qui fut d'ailleurs Chancelier de l'Ordre de 2007 à 2011, des chefs de mouvements comme Henri Frenay, ou des figures emblématiques de

la Résistance, d'ailleurs « Panthéonisés » comme Pierre Brossolette ou Jean Moulin.

Mais l'Ordre resta fondamentalement composé d'une très large majorité de héros anonymes.

En 1945, l'Ordre sera doté de la personnalité morale, d'un budget autonome et d'un statut proche de celui de la Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur.

Il a un Grand Maître, le Général de Gaulle, son fondateur, qui sera le seul à assumer cette fonction.

A partir de février 1946, le Conseil de l'Ordre n'a plus eu à proposer de dossier d'attribution, l'Ordre étant forclos.

Les missions de la Chancellerie ont été dès lors essentiellement concentrées sur la participation à des manifestations du souvenir, et à l'organisation annuelle de la commémoration du 18 juin au Mont Valérien.

C'est d'ailleurs dans la crypte du Mémorial du Mont Valérien que sera inhumé le dernier Compagnon, pour lequel un caveau reste vide.

Et comme l'a écrit André Malraux, « dans le silence, le dernier Compagnon retrouvera le premier Compagnon ».

Depuis 1965, l'Ordre est installé dans la partie ouest de l'Hôtel des Invalides, le long du Boulevard de la Tour Maubourg.

Ce magnifique bâtiment qui est caractéristique de l'architecture du XVIII^{ème} siècle est l'œuvre de Robert de Cotte, neveu de Jules Hardouin- Mansart.

Il abrite la Chancellerie, et le musée ouvert en 1971 : il témoigne des actions et de l'engagement, essentiellement individuels, des Compagnons, dont la disparition progressive et inéluctable—ils sont ~~7~~ à ce jour- pose la question de l'avenir et du moyen de préserver le seul Ordre Français incarnant les valeurs de la Résistance et de la Libération.

Dans une lettre du 18 janvier 1946 à l'Amiral Thierry d'Argenlieu, le Général de Gaulle, annonçant son intention de mettre fin à l'attribution de la Croix de la Libération, précisait sa vision de l'avenir de l'Ordre :

« L'ordre de la Libération est une création liée à l'œuvre même de la libération de la France et de son Empire, et destiné en fait à s'éteindre lorsqu'auront disparu ceux dont elle a consacré les mérites.

Mais si les individus sont destinés à disparaître, les collectivités telle que la Ville de Paris continueront à témoigner dans l'avenir de ce qu'a été l'Ordre de la Libération ».

C'est le Général Jean Simon qui va initier et mettre en œuvre par le biais de la Loi du 26 mai 1999 la transmission du flambeau aux cinq collectivités territoriales, qui sont Nantes, Grenoble, Paris, Vassieux en Vercors et l'Île de Sein.

Effective le 16 novembre 2012, jour du 72^{ème} anniversaire de l'Ordre, elle s'est traduite par la création du Conseil National des Communes Compagnon de la Libération.

Il faut bien comprendre qu'il s'agit pour les Communes concernées non pas seulement de témoigner mais d'assumer un véritable transfert de compétences en reprenant à leur compte l'ensemble des missions qui relevaient de l'Ordre et de son Conseil.

Autre événement majeur pour l'Ordre, la fermeture pendant 4 ans et demi de son Musée qui a été inauguré par François Hollande le 19 novembre 2015, à l'occasion du 75^{ème} anniversaire de la création de l'Ordre.

L'ensemble du monument, Chancellerie incluse, a été intégralement rénové mais aussi réaménagé,

Ainsi, à l'appui d'institutions pérennisées, et d'un Musée offrant sur plus de 1400m² plus de 4500 pièces, l'Ordre de la Libération pourra faire sienne cette magnifique phrase d'André Malraux :

« La plus belle sépulture des morts, c'est la mémoire des vivants ».

Je vous remercie.